



Vision commune – Avenir commun

Plan d'action du Cadre de renouveau pour les pêches

2017



Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

11191 | 2017.05

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1731-4

Objectifs

Objectif 1

Confirmer la renommée dont jouit le Nouveau-Brunswick pour ses produits de qualité exceptionnelle et ses pratiques qui garantissent la durabilité de nos ressources halieutiques.

L'industrie de la pêche redéfinie sera fondée sur notre principal atout, c'est-à-dire pouvoir répondre aux demandes du marché en offrant des produits de qualité. Elle mettra également l'accent sur la durabilité pour répondre à la pression croissante des consommateurs et des détaillants qui veulent une attestation que les produits de la mer offerts au sein des marchés neufs et existants proviennent d'une pêche gérée de manière durable. Ces initiatives favoriseront notre compétitivité à l'échelle mondiale au fur et à mesure que plus de pêcheurs et de transformateurs adopteront de telles pratiques et atteindront les normes de certification de la qualité et de la durabilité visées.

Mesures

- Les entreprises du Nouveau-Brunswick respectent diverses normes de certification de la qualité et preuves de traçabilité.
- Preuve acceptable que les ressources sont durables, par exemple le Marine Stewardship Council.
- Les entreprises du Nouveau-Brunswick embarquant dans les initiatives d'amélioration de la qualité.
- Preuve reconnue d'une origine légale, réglementée et déclarée.
- Plans de rétablissement établis pour les espèces qui sont en danger.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2017
Amélioration de la qualité	En collaboration avec divers partenaires, lancer des projets pilotes ciblés pour établir divers systèmes d'amélioration de la qualité aux stades de la récolte, du débarquement et de la transformation, et ce, pour toutes les espèces.
	Collaborer avec l'industrie pour continuer à renseigner et à sensibiliser les acheteurs de poisson et à assurer le respect des dispositions en matière de permis, conformément à la <i>Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer</i> .
Certification	Encourager les transformateurs des produits de la mer actuels à obtenir des désignations de salubrité et de qualité de la part de tiers pour améliorer la commercialité de leurs produits.
	Collaborer avec l'industrie et d'autres organismes, dans le cadre de programmes et d'initiatives d'aide à coûts partagés, pour résoudre les problèmes et relever les défis de l'industrie en ce qui concerne les preuves de durabilité et de traçabilité demandées par les marchés du poisson et des fruits de mer.

Objectifs

Objectif 2

Diversifier les entreprises de pêche et de transformation des produits de la mer et les axer sur le marché

La demande du marché doit être au centre de toutes les décisions concernant l'activité commerciale, en commençant par un stade de développement des produits qui accorde la priorité aux produits de la mer à valeur ajoutée à l'égard desquels une demande s'est fait sentir. Nous devons continuer de bien servir nos marchés actuels, mais nous utiliserons aussi les études de marché et l'information commerciale pour aider les entreprises à diversifier leurs marchés et leurs lignes de produits afin de veiller à ce que tous les produits offerts répondent à la demande de la clientèle, tant existante que nouvelle. L'image de marque des pêches

du Nouveau-Brunswick sera essentielle pour nous aider à établir cette renommée à l'échelle intérieure et internationale et pour indiquer que nous disposons des connaissances et des compétences pour répondre aux demandes du marché.

Mesures

- Initiatives de développement de nouveaux produits.
- Détermination de nouveaux marchés et accès à ceux-ci.
- Promotions pour appuyer les produits de la mer et les fournisseurs de ces produits du Nouveau-Brunswick.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2017
Meilleurs programmes de promotion et de développement des marchés	Collaborer avec des représentants commerciaux et des fournisseurs de produits de la mer du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait aux activités de promotion. Faire la promotion des produits de la mer au sein des marchés importants, comme les États-Unis, l'Union européenne et l'Asie, ainsi qu'au Canada.
	Effectuer des recherches et fournir à l'industrie de l'information commerciale par rapport aux tendances commerciales, aux possibilités de nouveaux produits et formats de produits qui s'offrent, aux nouveaux marchés, aux enjeux relatifs à l'accès aux marchés, aux barrières à l'entrée, etc.
	Procurer de l'aide aux entreprises du Nouveau-Brunswick, aux associations et à divers partenaires de l'industrie aux fins de la réalisation d'études de marché innovatrices et de l'élaboration de stratégies commerciales sur les marchés actuels et nouveaux, y compris les marchés des bioproduits.
Accords sur le commerce	<i>Accord économique et commercial global (AECG);</i> <i>Accord commercial du Partenariat Transpacifique (PTP);</i> <i>Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC).</i> <ul style="list-style-type: none">• Continuer à fournir un soutien afin que la version définitive des dispositions du PTP soit avantageuse pour l'industrie du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick.• Cerner les possibilités d'accès à de nouveaux marchés au sein de l'Union européenne, en Corée du Sud et dans les pays qui participent au PTP et encadrer les entreprises qui veulent accéder à ces marchés.

Objectif 3

Promouvoir des entreprises productives et compétitives sur le plan mondial qui s'engagent activement dans l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies

L'investissement dans l'innovation et la recherche-développement nous aidera de trois façons distinctes :

- Il favorisera l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés ainsi que la mise au point de bioproduits qui permettront à notre industrie d'être compétitive à l'échelle mondiale;
- Il permettra la création d'emplois à temps plein hautement spécialisés et bien rémunérés; et
- La réalisation conjointe d'études de marché nous donnera accès à des renseignements dont les pêcheurs et les transformateurs ont besoin pour

mettre au point de nouveaux produits en réponse à la demande du marché et pour améliorer leur capacité d'accès aux nouveaux marchés, ce qui augmentera le volume et la valeur de nos exportations.

Mesures

- Volume et valeur des exportations.
- Nouveaux produits et bioproduits lancés.
- Gains d'efficacité dans la production.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2017
Développement de produits et amélioration de la productivité	Appuyer la recherche et le développement axés sur les nouveaux produits de la mer, l'automatisation et les améliorations technologiques dans les usines de transformation du poisson et des fruits de mer.
	Aider à la modernisation des installations de transformation d'avant-garde qui sont concurrentielles à l'échelle mondiale et capables de répondre aux exigences en matière d'exportation.
	Collaborer avec l'industrie à la mise en place d'outils de gestion de la productivité comme la production allégée.
Partenariat au chapitre de l'innovation	Travailler en partenariat avec l'industrie, d'autres organismes gouvernementaux et des établissements de recherche afin de réduire les coûts et les risques associés au développement de bioproduits marins.
	Encourager la mise au point de nouveaux produits ou processus innovateurs pour les produits ou les sous-produits des pêches ou de l'aquaculture.
	Établir des partenariats avec l'industrie et d'autres organismes gouvernementaux afin d'appuyer les projets scientifiques novateurs pouvant contribuer à la viabilité à long terme du secteur, y compris les technologies vertes et les pratiques adaptées au climat.

Objectifs

Objectif 4

Contribuer à l'économie générale du Nouveau-Brunswick et à la viabilité de nos collectivités côtières

La pêche est une ressource commune précieuse et vitale qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. La protection et l'utilisation durable des ressources et de l'habitat doivent constituer l'objectif fondamental et déterminant de la gestion des pêches au Nouveau-Brunswick, et ce but sera seulement atteint au moyen de meilleures techniques scientifiques. Cet objectif permettra aussi de rendre la pêche durable et apte à contribuer au maintien de l'économie et des fondements sociaux de nos collectivités côtières et de l'ensemble de la province.

Mesures

- Emploi dans les secteurs de la récolte et de la transformation des produits de la mer.
- Retombées économiques du secteur de la transformation.
- Revenus générés.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2017
Durabilité des flottilles	Poursuivre la collaboration avec l'industrie pour assurer sa durabilité, notamment mettre au point une stratégie pour équilibrer la capacité de récolte et la quantité de ressources disponibles.
Défis en matière de ressources humaines	Défendre les intérêts de l'industrie afin de relever les défis concernant l'accès à une main-d'œuvre adéquate.
Nouvelles pêches	Défendre les intérêts de l'industrie en ce qui concerne la recherche et le développement de nouvelles pêches et également pour s'assurer que les gens qui investissent savent à quoi s'attendre en ce qui concerne l'accès à la ressource.

Objectif 5

Collaborer à la gestion des pêches en tant qu'industrie durable et intégrée dans l'intérêt des générations futures

Pour assurer la durabilité à long terme de l'industrie des pêches, nous devons essentiellement comprendre et accepter le fait que nous y participons tous ensemble et que nous dépendons les uns des autres. En fait, les mécanismes qui amènent tous les intervenants à travailler ensemble et à partager leur expérience et leurs connaissances spécialisées favorisent la prise de bonnes décisions. Les représentants de l'industrie doivent participer activement à des forums de discussion sur les façons de faire progresser l'industrie en général. En partageant les prises de décisions, les participants

assument non seulement une responsabilité concernant leur domaine d'intérêt particulier, mais aussi concernant toute la dimension de la protection et de la durabilité des ressources halieutiques.

Mesures

- Valeur des débarquements.
- Attribution des parts provinciales.
- Nombre de recommandations prioritaires du *Rapport du Groupe d'experts sur l'industrie du homard des Maritimes* qui ont été mises en oeuvre.

PRIORITÉS	MESURES PRÉVUES EN 2017
Meilleure gestion des pêches	Collaborer avec Pêches et Océans Canada (MPO) pour améliorer la protection de la part de la ressource attribuée aux pêcheurs néo-brunswickois et consolider la stabilité et la durabilité des entreprises de pêche.
	Donner suite au <i>Rapport du Groupe d'experts sur l'industrie du homard des Maritimes</i> .
	Collaborer avec les intervenants pour maximiser la contribution du secteur des pêches dans l'intérêt des collectivités côtières.
Coexistence durable	Collaborer avec d'autres utilisateurs des espaces marins pour promouvoir une culture d'intérêt commun et pour assurer le développement et la gestion durables des ressources marines et côtières pour tous les utilisateurs.
Collaboration avec les organismes de réglementation	Défendre les intérêts de l'industrie auprès des organismes de réglementation pertinents pour que les normes soient appliquées d'une manière économiquement viable pour les entreprises.